

Avenant 2 à la Convention de mise en œuvre entre l'Etat belge et Enabel portant sur l'affectation du montant annuel prévu pour l'élaboration des stratégies ou des portefeuilles pays, régionaux ou thématiques

BEL 18 072 11

Vu la Convention de mise en œuvre entre l'Etat belge et Enabel portant sur l'affectation du montant annuel prévu pour l'élaboration des stratégies ou des portefeuilles pays, régionaux ou thématiques signée le 30 août 2018, ci-après dénommée « la convention de mise en œuvre » ;

Vu l'avenant 1 à la Convention de mise en œuvre signée le 23 avril 2019 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique : Conformément à l'article 9 de la convention de mise en œuvre, les articles 3 et 5.3 de la convention sont adaptés comme suit :

Article 3 Programmation

Description	Pays
Adaptation des portefeuilles pays	<ul style="list-style-type: none">• Bénin, Burkina Faso et Guinée
Elaboration des avenants pour des interventions des programmes de coopération sous le 3 ^{ième} et 4 ^{ième} contrat de gestion sans moyens additionnels: adaptation, refinancement et réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19	<ul style="list-style-type: none">• Bénin, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, RD du Congo, Sénégal et Tanzanie
Elaboration des avenants pour des interventions des programmes de coopération sous le 3 ^{ième} contrat de gestion avec des moyens supplémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Palestine et Ouganda

Article 5 Budget & utilisation

5.3. Budget

Le budget pour 2020 est fixé à 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros) (Tableau 1: budget 2020).

	Description	Nombre	Coût moyen en Euro	€
1	Coûts liés à l'élaboration de la stratégie pays, régionale ou thématique et à la concrétisation du portefeuille pays, régionale ou thématique et au frais liés aux formulations mentionnées dans l'article 12 de la Convention de mise en œuvre	FF	S.O.	260.000
2	Coûts de personnel (Equivalent Plein temps) Enabel siège	4	105.000	420.000
3	Coûts de personnel (Equivalent Plein temps) Enabel terrain	4	105.000	420.000
4	Coûts liés à l'expatriation du personnel (ETP) terrain de Enabel	4	100.000	400.000
	Total			1.500.000

Tableau 1: Budget 2020

Toutes les autres dispositions de la convention de mise en œuvre restent valables jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait à Bruxelles en deux exemplaires le .30 août 2020... , chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

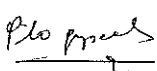
Pour Enabel,

Pour l'Etat,

~~Hannelore Beerlandt~~ (Jun 3, 2020 11:06 GMT+2)

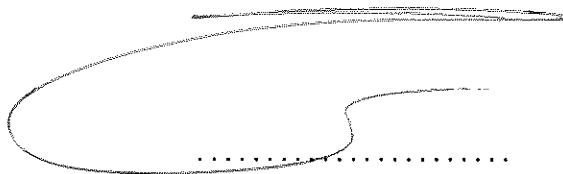
Hannelore Beerlandt

Administrateur



Guido Gryseels

Administrateur



M. Alexander De Croo
Vice-premier Ministre et Ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude
fiscale et Ministre de la Coopération au
Développement